

Sciences Economiques et Gestion
Groupe E et F. Semestre 2

Travaux dirigés (TD)
Série N°1

Prof : N. ZARKI

EXERCICE:1

- Une entreprise commerciale a effectué les opérations suivantes au cours du mois de décembre 2014 :
- 3/12 ventes de marchandises contre chèque : MB 58000, remise 5%, TVA 20%, escompte 2%, transport assuré par le véhicule de l'entreprise : 500. TVA 20%, emballages consignés 6000 TTC (50 caisses).
 - 5/12 achat de marchandises 3 500 DH rabais 20% escompte 2% port 126 DH facture F/5 réglée par chèque bancaire
 - 8/12 achats de marchandises à crédit : MB 25000, TVA 20%, escompté 2%, remise 5%, emballages consignés : 5000 HT (50 caisses) et frais de transport réglés directement au transporteur : 400, TVA 14%.
 - 9/12 restitution au fournisseur des caisses consignées lors de la deuxième opération et contre remboursement par chèque comme suit : 20 caisses reprises à leurs prix de consignation, 20 reprises à 80HT et le reste est gardé par l'entreprise pour les besoins de son commerce.
 - 18/12 les clients retournent à l'entreprise les caisses consignées lors de la première opération dans les conditions suivantes : 30 reprises à leurs prix de consignation, 10 reprises à 70 HT et le reste est gardé par les clients. Facture d'avoir réglée par chèque.

Travail à faire :

Enregistrez l'ensemble des opérations dans le journal de l'entreprise, de même que dans celui du fournisseur et celui du client.

EXERCICE:2

On relève les informations suivantes dans une entreprise :

- 1- Vente de marchandises pour 600 000 HT TVA 20%, contre acceptation de deux lettres de change de montant égal n°70 et n°71 pour fin janvier et fin février.
- 2- Achats de marchandises pour souscription d'un billet à ordre pour fin Mars, Montant 200 000Dh HT, TVA 20%.
- 3- La traite n° 70 a été endossée au fournisseur KAMAL en règlement d'une dette de 425 000Dh, la différence par remise d'un chèque.
- 4- L'entreprise remet à l'escompte l'effet n°71. Le bordereau d'escompte indique des agios HT de 600 dont 20 de commissions, TVA 7%.
- 5- Le client demande le report de la traite n°70 à fin Mars. Il reçoit un chèque et accepte une autre traite n°75 majorée de 10% d'intérêt (taux annuel et pour 60 jours) TVA 7% en sus.
- 6- Remise à l'encaissement de la traite n°75 à la banque. La traite n°71 a été encaissée par la banque.
- 7- Avis de crédit pour encaissement de la traite n°75, commissions 15, TVA 7%.

Travail à faire :

Enregistrez l'ensemble des opérations à la fois dans le journal de l'entreprise, du client et du fournisseur.

EXERCICE:3

Le 1/10/N l'entreprise COSMOS adresse les factures suivantes à ses clients
DRISS 6 000 DH TTC
NEJMA 12 000 DH TTC
SABER 27 600 DH TTC
REDA 18 000 DH TTC

Le 2/10/N elle tire 2 lettres de change au 31/12/N sur ces clients NEJMA et REDA en règlement de ses factures du 1/10

Le 4/10/N son clients DRISS endosse à son ordre un billet à ordre au 15/10 d'un montant de 3 000 DH et pour solder sa dette un chèque bancaire qu'elle encaisse immédiatement

Le 8/10/N SABER souscrit un billet à ordre endossé à son ordre par DRISS

Le 15/10/N elle encaisse le billet à ordre endossé à son ordre par DRISS

Le 18/10/N elle remet à l'escompte l'effet tiré sur NEJMA

Le 25/10/N sa banque l'avise qu'elle porte sur son compte le montant relatif à la remise des 18/10 déductions faite d'une commission de 96 DH de la TVA de 19,20 DH d'un escompte de 336,24 DH

Le 27/10/N elle remet à l'encaissement l'effet souscrit par SABER

Le 28/10/N elle endosse à l'ordre de son fournisseur HICHAM l'effet tiré sur REDA et verse pour s'acquitter totalement de sa dette par chèque postal 2 000 DH

Le 30/10/N sa banque l'avise de l'encaissement de la traite remise à ses guichets le 27/10 et lui retient 206,71 DH de commissions (dont 34,45 DH de TVA)

Travail à faire

Sachant que le taux de la TVA est de 20%. Passer les écritures au journal de l'entreprise COSMOS TVA sur services bancaire 7%.

EXERCICE:4

Le 2 janvier SOKRATE adresse à Souлами sa facture n° S/61. Brut 3500 DH Remise 5% TVA 20% Port payé 35 DH TVA 14%.

Le 6 Janvier Souлами retourne à sa date des m/ses défectueuses pour 500 DH (prix Brut). Frais de transport payés en espèces par Souлами à la charge du fournisseur 17 DH.

Le 10 Janvier Souлами endosse à l'ordre de Socrate une traite (n° 1100) sur El HACHIMI l'échéance est au 15 Février et dont le montant est de 1500,00 DH

Le 15 Janvier SOKRATE tire sur Souлами pour solde une traite (n° 1102) au 15 Février.

Le 20 Janvier Souлами accepte la traite n° 1102.

Le 24 Janvier SOKRAT remet à l'escompte à la BMCE la traite n° 1100

Le 27 Janvier SOKRATE endosse la traite n° 1102 à l'ordre d'un Fr Cherkaoui.

Le 29 Janvier La banque commerciale avise Socrate d'un crédit de 1455, 25 DH pour la remise du 24 Janvier (Intérêts 30 DH ; Frais Bancaires 14.75 DH).

Travail à faire :

Passer les écritures au journal classique :

- DE SOKRATE
- DE SOULAMI

EXERCICE:5

Présentez au journal de la société Kabboub les écritures relatives aux opérations suivantes :

2/5 : Facture n° 323 adressée au client TAZI (marchandises 10 000 DH remise 10% TVA 20%).

4/5 : Virement bancaire de 2500 DH de notre client Moussa (Avis de crédit de la banque). Celui - ci accepte pour solde de son compte une lettre de change de 4200 DH (N° 525 échéances le 31/5)

05/5 : Reçu d'un de nos clients un billet à ordre de 7500 DH en règlement de sa dette.

06/5 : Notre fournisseur M. Makroun nous adresse une facture n° 1312 (m/ses 3000 DH Remise 20% TVA 20%).

07/5 : La société Kabboub remet à l'escompte l'effet n° 525 à sa banque

10/5 : Nous retournons au fournisseur MAKROUM 200 DH de m/ses non conformes. Il nous adresse une facture d'avoir n° A 24.

11/5 : Elle reçoit le bordereau d'escompte correspondant à la remise du 7/5 Intérêts 13.15 DH commission 20 DH. TVA 10% sur la commission et des intérêts.

13/5 : Remise à l'encaissement de l'effet de 7500 DH.

15/5 : Notre fournisseur EL KOUHEN nous accorde une ristourne de 150 DH TVA 20 %. Sur l'ensemble des opérations du mois.

17/5 : Réception du bordereau d'encaissement correspondant à la remise du 13/5 commissions 15 DH TVA 10%.

23/5 : Nous accordons à notre client M BENNANI une ristourne de 230 DH HT sur la facture d'avoir n° A361 (TVA 20%).

26/5 : Moussa nous avertit qu'il ne pourra pas payer l'effet n° 525 à l'échéance prévue du 31/5. Il nous demande de proroger celle-ci jusqu'au 30/6. Nous lui donnons satisfaction, ne pouvant pas récupérer l'effet à sa banque où il a été exempté, nous avançons à M. Moussa les fonds nécessaires au règlement et tirons pour nous couvrir une nouvelle lettre de change n°543 d'un nominal égal au précédent majoré des intérêts de retard à 12% du 31/5 au 30/6, des frais postaux 20 DH et du timbre fiscal à 4.20 DH.

30/5 : Nous recevons l'acceptation de l'effet n°543

31/5 : Echéance de l'effet n° 525 remis à l'escompte le 7/5.